

## Le service pédagogique

# Texte d'orientation pédagogique année scolaire 2009-2010

La politique pédagogique et éducative de l'AEFE s'inscrit dans la volonté de renforcer l'attractivité de nos établissements dans un contexte fortement concurrentiel, en développant une « pédagogie innovante attachée à la réussite de tous les élèves » et adaptée à un environnement linguistique et culturel étranger.

Il s'agit de consolider et développer la qualité de l'enseignement et l'excellence dans nos établissements.

Afin de répondre à ces objectifs, le service pédagogique entend poursuivre les projets et actions développés en matière d'enseignement des langues, d'adaptation des programmes, soutenus par les dispositifs de formation des personnels et l'aide à leur réalisation à travers les actions pédagogiques pilotes (APP).

Ce texte d'orientation pédagogique précise les orientations à mettre œuvre pour l'année 2009-2010.

## *La réforme de l'enseignement primaire*

L'année scolaire passée a été marquée par la réforme de l'école primaire avec la mise en place des nouveaux programmes, d'une nouvelle organisation du temps scolaire, de l'aide personnalisée et des évaluations en CE1 et CM2. (BOEN hors série n°3 du 19 juin 2008).

L'année scolaire 2009-2010 mettra pleinement en œuvre ces orientations en consolidant, notamment, les horaires hebdomadaires, la mise en place de l'aide personnalisée à raison de deux heures hebdomadaires maximum et en accordant une attention particulière à l'évaluation de l'acquisition des connaissances et des compétences.

Il appartient, à chaque école, sous l'autorité conjointe de l'IEN et du chef d'établissement de définir l'organisation la mieux adaptée au contexte local et aux besoins des élèves.

## *Les évaluations nationales*

Les évaluations nationales, au CE1 et au CM2 ont permis de mieux apprécier les réussites et les difficultés de chaque élève.

Les enseignants s'appuieront sur ces résultats pour proposer aux élèves les aides nécessaires à mettre en place, tant dans la classe que pendant les séances d'aide personnalisée.

Ces évaluations constituent donc également un outil de pilotage pour l'école, pour l'IEN de la zone et pour l'Agence.

Le dispositif d'évaluation des acquis des élèves est reconduit selon le même calendrier et les mêmes principes en 2010. Les exercices proposés en CE1 et en CM2 en français et en mathématiques seront comparables à ceux de 2009 et conserveront la même structure.

La passation des épreuves aura lieu, pour les élèves de CM2, du 18 au 22 janvier 2010 et, pour les élèves de CE1, du 17 au 21 mai 2010.

#### *Le livret d'évaluation du socle commun*

Le nouveau livret scolaire atteste la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun aux deux premiers paliers en fin de CE1 et de CM2 (BOEN n° 45 du 27 novembre 2008).

#### *L'école maternelle*

Le Ministère de l'éducation nationale, a décidé de donner un nouvel élan à l'école maternelle qui revêt un intérêt particulier pour les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle répondent aux mêmes exigences et donc aux mêmes référentiels que ceux de tous les enseignants de l'école primaire. Toutefois, les enseignants développent une pédagogie particulière à l'école maternelle compte tenu du jeune âge des enfants. (BOEN n°1 du 4 janvier 2007 concernant le cahier des charges de la formation des maîtres).

Dans le contexte particulier du réseau des établissements français à l'étranger, l'accueil des élèves à l'école maternelle revêt une importance particulière, notamment pour les élèves non francophones ou ne maîtrisant pas la langue française dans la mesure où les apprentissages premiers dans la langue française sont autant d'appui aux enseignements de l'école élémentaire

L'offre d'un enseignement pré-élémentaire participe également du renforcement de l'attractivité de nos établissements.

Il convient d'apporter une attention particulière à la constitution d'équipes solides composées d'enseignants maîtrisant parfaitement le français et comprenant, dans la mesure du possible, au moins un enseignant titulaire français.

L'école maternelle constitue une étape décisive dans l'appropriation progressive des connaissances et des compétences du socle commun. C'est pourquoi, il faut renforcer l'évaluation des acquis des élèves. C'est le sens de l'introduction dans le livret scolaire de chaque élève, d'un bilan des acquis en fin de grande section.

## *Au collège*

### *Des nouveaux programmes*

La rentrée 2009 est marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignement selon un échéancier propre aux différentes disciplines :

- en français et en histoire-géographie, éducation civique, en classe de sixième
- en mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, technologie, éducation physique et sportive et en arts plastiques et éducation musicale dans toutes les classes

Ils répondent à la nécessité d'assurer une continuité avec les programmes de l'école primaire et de prendre en compte les exigences du socle commun de connaissances et de compétences (BOEN spécial n°6 du 28 août 2008).

Ces programmes intègrent un nouvel enseignement, celui de « l'histoire des arts » qui doit être mis en œuvre, de manière concertée, dans le cadre de chaque enseignement (BOEN du 29 octobre 2009).

Ces nouveaux programmes accordent également une place importante à l'éducation au développement durable, champ dans lequel toutes les disciplines sont concernées.

### *La généralisation de l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences et diplôme national du brevet*

A partir de la rentrée 2009, l'évaluation de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences est généralisée à tous les établissements.

La validation du socle se fait à tous les niveaux de classe et la « validation » finale du socle est organisée en fin de classe de troisième (palier3).

L'attestation de maîtrise de connaissances et de compétences du socle commun est renseignée par les professeurs principaux après concertation avec les équipes pédagogiques.

Le diplôme national du brevet (DNB) intègre l'acquisition des compétences du socle commun. L'attestation de maîtrise des connaissances et des compétences (BOEN n°40 du 29 octobre 2009) sera exigible à partir de la session 2011 du DNB.

Pour la session 2010, seuls, le niveau A2 dans une langue vivante choisie par le candidat et le brevet informatique et internet (B.2.i) sont nécessaires pour l'obtention du diplôme national du brevet.

L'histoire des arts sera évaluée également dans le cadre du DNB, session 2010, sous la forme d'une épreuve orale dont les modalités seront définies par l'équipe pédagogique en fonction du contexte et des choix pédagogiques de chaque établissement. (BOEN n°40 du 29 octobre 2009).

La mise en place de ces dispositifs requiert que soit conduite dans les établissements une réflexion collective au sein des équipes pédagogiques sur les pratiques d'évaluation, de notation, en s'appuyant sur les pistes proposées par les IPR-IA dans leur lettre de rentrée.

### ***Au lycée***

Les nouvelles dispositions, à cette rentrée, concernant les programmes d'enseignement, les horaires, les modalités d'examen sont développés dans les lettres de rentrée des IA-IPR de l'Agence jointes en annexe (histoire-géographie, anglais, arabe, espagnol, lettres, mathématiques, sciences physiques et chimiques, de la vie et de la terre)

La rénovation de la voie professionnelle est la nouveauté de la rentrée 2009.

A compter de cette rentrée, le baccalauréat professionnel se prépare désormais en trois ans après la classe de troisième.

Le brevet d'études professionnelles (BEP) devient une étape dans le cursus du baccalauréat professionnel (BOEN numéros spéciaux du 19 février 2009 et du 15 octobre 2009)..

S'agissant de la réforme des lycées à venir, les mesures proposées concernent notamment les questions de l'orientation des lycéens, l'accompagnement personnalisé, l'apprentissage des langues étrangères et la vie lycéenne.

Ces mesures devraient entrer en vigueur, dès septembre 2010, pour la classe de seconde.

### **Les priorités pédagogiques**

L'année scolaire 2009-2010 sera marquée par la mise en œuvre et la consolidation de ces orientations. Dans le contexte particulier des établissements d'enseignement français à l'étranger, le service pédagogique a retenu les priorités suivantes :

- la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences
- la maîtrise de la langue française orale et écrite, de la maternelle au collège (circulaires relatives au Français Langue de Scolarisation dans le premier 1<sup>er</sup> et second degré)
- le développement du bi/plurilinguisme, des sections européennes, orientales et internationales (circulaire AEFÉ sur l'enseignement des langues vivantes n°2920 du 23-09-2004).
- l'école maternelle
- la continuité des enseignements (liaison GS-CP ; CM2-6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>-seconde)
- l'éducation au développement durable
- l'histoire des arts
- l'aide personnalisée et l'accompagnement éducatif
- l'éducation à la citoyenneté et à la santé
- la scolarisation des élèves handicapés

## *La formation continue*

Les Plans Régionaux de Formation (PRF) doivent être élaborés à partir des priorités énoncées ci-dessus, des évolutions du système éducatif et des besoins exprimés par les personnels.

La formation continue doit contribuer au développement des compétences professionnelles des personnels pour l'amélioration de la réussite des élèves.

Une attention particulière sera portée à la formation des personnels non titulaires de l'Education nationale en proposant au moins dans chaque PRF une offre de stage adaptée aux besoins spécifiques de ces personnels.

La formation des personnels administratifs doit être également mieux prise en compte dans l'élaboration des PRF.

Dans le contexte particulier des établissements français à l'étranger, la formation des personnels constitue un levier essentiel pour l'évolution des pratiques professionnelles qui doit nous conduire à développer de nouvelles stratégies dans ce domaine. Une réflexion pourrait être engagée au sein des comités de suivi pour la mise en place de nouvelles modalités de formation complémentaires à celles qui existent dans les zones (groupes de travail, visioconférence).

Enfin, il est essentiel que les restitutions effectuées par les stagiaires puissent être prolongées par un travail au sein de l'établissement sur les contenus, méthodes et problématiques évoquées au cours du stage.

## *Site pédagogique de l'Agence*

Le site pédagogique ouvrira au mois de novembre. Il mettra à la disposition des personnels des informations, des ressources générales et pédagogiques et permettra la mise en valeur de bonnes pratiques repérées dans les établissements du réseau